

Un ITEP accueille des enfants, adolescents ou jeunes adultes de 6 à 20 ans dont les difficultés psychologiques comme les troubles du comportement et l'expression, peuvent perturber leur socialisation et leur apprentissage.

LE FONCTIONNEMENT

Depuis 2017, cet institut propose plusieurs formes d'accueil qui seront différentes selon les capacités d'accueil de l'établissement et le projet personnalisé de l'enfant :

► L'internat

Il s'agit d'un accueil de semaine, voire de week-end pour certains cas.

► Semi-internat

C'est un accueil de jour permettant aux enfants de participer aux activités la journée et de rentrer chez eux le soir.

► Accueil séquentiel

C'est un accueil sur une partie de la journée, afin de permettre une évolution dans le parcours.

► Internat modulé

Alterne entre différents modes d'accueil.

Il peut aussi être modulé grâce à un dispositif intégré avec les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**SESSAD**) afin de faciliter au mieux la transition entre ces deux modes d'accompagnement. Le lien avec le milieu de vie ordinaire peut être préservé en proposant des modalités de scolarisation avec les établissements d'enseignement.

L'ITEP réunit une équipe pluridisciplinaire : médicale, paramédicale, enseignante et psychologique.

LES MISSIONS ET LES ACTIONS

L'ITEP accompagne l'enfant accueilli sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique.

L'ITEP propose des activités éducatives adaptées comme des :

- Apprentissages dans des ateliers
- Formations à la vie sociale ou résidentielle
- Stages professionnels

Certains partenaires comme la psychiatrie infanto-juvénile, les établissements de l'éducation nationale et l'aide sociale à l'enfance (ASE) travaillent avec l'ITEP sur le parcours de l'enfant.

LA DÉMARCHE

La décision d'un accueil en ITEP est prise par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). La demande est à lui formuler, en adressant **le formulaire de saisine** et **le certificat médical**. La procédure prévoit des rencontres entre psychiatre, psychologue et assistant social et familial pour le Centre d'accueil familial spécialisé (CAFS).

Sources : www.service-public.fr
www.enfant-different.org/
www.aire-asso.fr/itep.php

